

A la demande de notre correspondant, nous publions la lettre par trop flatteuse qu'il a bien voulu nous adresser. Nous sommes fiers des félicitations de ce vétéran de l'enseignement, qui, dans la longue carrière qu'il a parcourue, a dû nécessairement déployer un grand courage et une constante énergie, pour persévérer dans un état si utile mais si parcimonieusement rémunéré. Nous espérons que, de temps à autre, ce monsieur nous fera part, ainsi qu'à nos lecteurs, du fruit de ses études et de sa longue expérience.

Messieurs les Rédacteurs,

Vous permettez, je l'espère, à un vieillard qui a consacré plus de 30 années de sa vie à l'instruction de la jeunesse, qui a vécu dans les plus mauvais jours que l'instituteur ait vus, qui, constamment, a eu à gémir sur l'état de pauvreté, de dénuement, de misères dans lequel la classe enseignante a été laissée; vous me permettrez de vous féliciter bien cordialement et de tout mon âme sur la noble pensée que vous avez eue de fonder un journal qui, tout en fournissant amples matières instructives à vos confrères dans l'enseignement, sera de plus le défenseur de leurs justes droits, l'avocat de l'instituteur opprimé, et réclamera pour cet homme de dévouement et de sacrifices la juste part de l'attention publique qu'il mérite.

Il me serait difficile de vous exprimer la joie que j'ai éprouvée en lisant votre intéressante feuille; et je suis convaincu que cette joie est partagée par tous les véritables amis de l'éducation, et surtout par les instituteurs et les institutrices qui comprendront, j'en suis assuré, toute l'importance d'une telle publication.

Vous avez comblé une lacune qui se faisait sentir depuis longtemps, et j'ai applaudi au beau dévouement qui vous porte à sacrifier ainsi vos veilles et vos loisirs pour rendre service aux instituteurs et partant à la jeunesse de notre chère patrie.

Sur le point de terminer ma carrière, j'éprouve un grand bonheur en pensant au bien que retireront de votre journal ceux qui se vouent à l'enseignement. La cause pour laquelle vous travaillez est belle, noble et grande.

Je comprends la grandeur de la tâche que vous vous êtes imposée, et ma longue expérience me fait assez connaître les nombreux obstacles que vous aurez à surmonter, les luttes que vous aurez à soutenir, mais je suis convaincu qu'avec votre constance bien connue, vous marcherez vaillamment à travers toutes les difficultés.

Courage donc et succès, c'est le dernier vœu d'un

VIEIL INSTITUTEUR.

District des Trois-Rivières, 9 janvier 1864.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Melles. Marie Bergeron, M. Zoé Boutin, Octavie Lemay, M. Philomène Noël et Joséphine Sauvageau ont obtenu, le 3 de novembre dernier, des brevets d'école élémentaire de 2e classe, et pour le français seulement.

N. LACASSE,
Secrétaire.

OUVRAGES APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LE BAS CANADA.

A sa séance du 10 novembre 1863, le Conseil de l'Instruction Publique a approuvé les livres suivants :

1. Réponses aux questions contenues dans les programmes de pédagogie et d'agriculture, par le Révd. M. J. Langevin, Principal de l'Ecole Normale Laval; nouvelle édition, en français et en anglais.

2. Dictionnaire classique de Bénard. Edition de 1863.

3. The Metropolitan Illustrated Speller. Edition of 1861. D. & J. Sadlier & Co., Publishers.

4. The Metropolitan Speller and Pictorial Definer; with Relative and Associated Words. Edition of 1860. Same Publishers.

5. The Metropolitan First Reader, in Prose and Verse. Edition of 1860. Same Publishers.

6. The Metropolitan Second Reader, in Prose and Verse. Edition of 1860. Same Publishers.

7. The Metropolitan Third Reader, in Prose and Verse. Edition of 1861. Same Publishers.

7. The Metropolitan Fourth Reader, compiled for the use of Colleges, Academies and the Higher Colleges of Select and Parish Schools. Same Publishers.

—Ce dernier livre (*Fourth Reader*) n'a été approuvé qu'à condition que certains changements y soient introduits.

Les deux premiers de ces huit ouvrages, ont été approuvés sur le rapport du comité des livres, et les six autres, sur le rapport des membres catholiques du même comité.

PROBLÈME.

On demande de diviser une ligne droite en deux parties telles, que le carré de l'une des parties soit égal au $\frac{1}{4}$ du carré de toute la ligne. A résoudre par la Géométrie, en ne se servant que des propositions contenues dans le 2^{ème} livre d'Euclide.